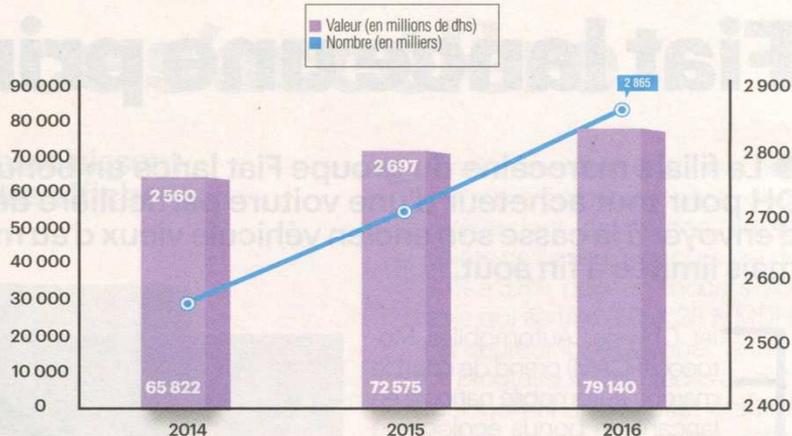


ÉVOLUTION ANNUELLE DE L'ENCOURS DES INCIDENTS DE PAIEMENT NON RÉGULARISÉS (EN NOMBRE ET EN VALEUR)



SOURCE : BAM

Incidents de paiement

79 MMDH en 2016 !

● Les incidents de paiement sur chèques non encore régularisés se sont établis à 2,9 millions de cas pour un encours dépassant 79 MMDH. Ces chiffres sont en hausse en comparaison avec 2015.

Les incidents de paiement connaissent une montée en flèche inquiétante. Selon les données de Bank Al-Maghrib collectées à fin 2016, le cumul des incidents de paiement sur chèques non encore régularisés s'est élevé à 2,9 millions de cas pour un encours dépassant 79 MMDH. Le phénomène s'est accentué puisqu'en 2015, les chiffres de la Banque centrale font

état de 2,7 millions d'incidents pour un montant de 72,5 MMDH. La répartition de l'encours par catégorie de clientèle révèle la prédominance des personnes physiques, avec une part de 79% contre 21% pour les personnes

morales. Par ailleurs, le nombre d'interdits d'émission de chèques est passé à 621.990 personnes, en augmentation de 3,9%, et est resté dominé par les personnes physiques avec une proportion de 88,8%. S'agissant des impayés sur Lettres de change normalisées (LCN), à fin 2016, première année complète de l'activité de cette centrale mise en place, le cumul des impayés non encore régularisés s'est établi à 610.863 cas, pour un

encours s'élevant à plus de 23 MMDH. Là aussi, la répartition de cet encours par catégorie de clientèle indique une prépondérance des personnes physiques, avec une part de 61%, contre 39% pour les personnes morales. Sur un autre registre, la contrefaçon de la monnaie s'est développée en 2016. Ainsi, la Banque centrale indique que le nombre de billets de banque marocains

621.990 personnes ont été interdites d'émission de chèques.

contrefaits s'est établi à 12.992 billets pour une valeur de 1,9 MDH, soient des hausses respectives de 19 et 43%. Sans surprise, les billets de 200 et 100 dirhams sont les plus concernés avec des parts respectives de 57 et 26%. Ce nombre est resté limité, eu égard au nombre de billets en circulation, le taux de contrefaçon est de 8,6 faux billets par million de billets en circulation.

PAR T.H